



Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le 27/2/26
ID : 048-200069151-20260219-DELIB_2026_048-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 19 février 2026 à 17 heures

Date de Convocation 06 février 2026

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-six et le 19 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 28	
Votants : 28	
Pour : 28	Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,
Contre : 0	Représentés :
Abstention : 0	Excusés : Damien ARMAND, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Bernard RIEU
	Absents : Emmanuel ADELY, Jean WILKIN
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BOSC

DELIB-2026-048 - ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS (VOLET ÉVÈNEMENTIELS ET COMMUNICATION)

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil n°DELIB_2024_108 en date du 12 septembre 2024 portant actualisation du règlement intérieur des subventions communautaires,

CONSIDÉRANT les demandes de subventions, déposées par diverses associations et organismes du territoire communautaire,

CONSIDÉRANT l'examen des demandes par la Commission « Animation du territoire et événementiels en lien avec le tissu associatif », réunie le 10 février 2026, et la proposition d'attribution des subventions 2026 qui en a résulté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE, selon cette orientation, d'accorder les subventions suivantes, pour un montant total de **28 000,00 €** :

Volet « Animation du territoire et Événementiel en lien avec le tissu associatif » :

Nom Association	Objet de la demande	Subvention attribuée
Amicale des agents Gorges Causse Cévennes	Organiser 2 sorties sportives et culturelles gratuites pour les adhérents	1 000,00 €
Association sportive automobile (ASA) Lozère	56 ^{ème} rallye national de Lozère (1 au 3/5/2026) + 50 ^{ème} course cote régionale de la Malène Gorges du Tarn (4 et 5/7/2026)	1 500,00 €
Association sportive de Rousses	Trail de Rousses - 25/7/2026	300,00 €
Cavaliers Randonneurs de Lozère	Courses d'endurance équestre emblématiques de 100 et 160 km de Florac sur un circuit en ligne	1 500,00 €
Centre d'art citoyen de l'ancien monastère de Sainte-Enimie	Aide à la mise en œuvre des événements liés à la programmation artistique et culturelle du centre d'art citoyen de l'ancien monastère de Sainte-Enimie	2 500,00 €
Challenge des vallées cévenoles	Remise des prix du Challenge des Vallées Cévenoles - Récompenses et soirée Anniversaire 20 ans - 05/09/2026	500,00 €
Cinéco	Diffusion de cinéma à l'année sur la zone large des Cévennes dans une optique d'éducation à l'image, d'ouverture au monde et de vivre ensemble	2 000,00 €
Collectif MoM	Hebdos de l'été 2026	1 000,00 €
Confrérie de la Saint Michel, de la saucisse d'herbe et du fricandeau	Organisation de la foire de la Saint Michel - 27/9/2026	2 000,00 €
Créateurs des Cévennes	Valorisation de nos marchés pour une bonne communication, visibilité et animations	500,00 €
Détours du Monde	Concert dessiné : Nuit Noire dans le cadre de la 23 ^{ème} édition du Festival Détours du Monde au Domaine de Boisssets	750,00 €
Ecran Cévenol	39 ^{ème} Festival International du Film de Vébron	3 000,00 €
Enimie BD	19 ^{ème} édition du Festival Bulles de Burle	1 000,00 €
Festival d'opéra Grand Sud (FOGS)	Festival d'opéra 2026	3 500,00 €
Foyer rural Les Castors de Vébron	2 ^{ème} trail - Course sur chemins	500,00 €

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 27/2/26

Berger
Leveult

ID : 048-200069151-20260219-DELIB. 2026 048-DE

Gens de la soupe	Fête de la soupe 2026	1 000,00 €
Graine d'argile	16 ^{ème} marché potier d'Ispagnac	500,00 €
La Nouvelle Dimension	17 ^{ème} édition de Vues du Québec, festival de cinéma de Florac	2 000,00 €
La Pompe	Trois manifestations culturelles phares ainsi que la mise en lumière mensuelle d'artistes locaux	500,00 €
Les Amis de la foire de la madeleine	Foire de la madeleine	100,00 €
Salta Bartas	Organisation du Lozère Trail et de la Skyrace des gorges du Tarn 23 et 24 mai 2026	1 000,00 €
Stolon Arts et sciences	Edition anniversaire 20 ans du festival de l'inouï	1 000,00 €
Vélo Club Mont Aigoual Pays Vigannais	Gembik'Aigoual Région Occitanie	350,00 €
	TOTAL	28 000,00 €

Projets ne rentrant pas dans les critères d'attribution de subvention communautaire :

Nom Association	Objet de la demande	Proposition commission
Association pour l'Animation du Vallon d'Ispagnac	Course pédestre Les Sentiers de la Fraise	- €
Club gymnastique floracois - Association plein air	Aide au fonctionnement	- €
Comité des fêtes de Florac	Demande d'équipement (barnum)	- €
Découverte Nature et Plein Air	Aide au fonctionnement de l'association	- €
Le Méjean	Soirée Contes et rencontres, actions pour parler de pastoralisme et investissements à la Salle de Mas de Val	- €
Les Fraissindels	Aide à l'organisation de la sortie VTT, le 18 juillet 2026 (location de remorque à vélo)	- €
Petrus anima	Achat d'un vidéoprojecteur pour l'organisation de 3 conférences en 2026	- €
TAKH	L'année du pastoralisme au Villaret	- €
Tennis club de Meyrueis	Aide au financement du club	- €

Volet « Communication » :

Nom de l'association	Objet de la demande	Proposition commission
Radio Bartas	Promotion de la Communauté de communes	1.000,00€
KWZ TV	Convention de partenariat communication	3.000,00€
	TOTAL	4.000,00€

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le 27/2/26



ID : 048-200069151-20260219-DELIB_2026_048-DE

Budget total subvention 2026 :

Vie Associative	28 000,00€
Communication	4.000,00€

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026, aux articles 65748 et 65742,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer des conventions annuelles ou pluriannuelles avec les associations, étant précisé que les sommes attribuées seront, dans tous les cas, votées annuellement.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Patrick BOSCH

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.